LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) EST DELEGUĒE A VEOLIA

Depuis le 1er janvier 2020, la communauté de communes Cœur de Berry a délégué la gestion du service public d'assainissement non collectif sur son territoire.
C'est la 1ère fois dans le Cher qu'un service public d'assainissement non collectif est géré dans le cadre d'une délégation de service public.

Qu'est-ce qu'une délégation de service public ?
C'est un contrat par lequel la communauté de communes délègue sa compétence à une personne morale de droit privé ou public. Ici c'est la Société Veolia qui a remporté le marché.
Cette délégation est totale c'est à dire que la société Veolia assure **intégralement** les contrôles-diagnostics des installations d'assainissement non collectif et réalise, sous sa responsabilité, les contrôles dans le cadre :
- de la création d'un assainissement individuel,
- de travaux de mise aux normes de votre installation individuelle,
- d'une vente,
- de la visite périodique dite de « bon fonctionnent » imposée par la loi. A ce titre, votre installation doit être vue au moins 1 fois sur la période 2014/2022.

Suite à ces contrôles, Veolia rédige les rapports puis vous les transmet directement.
Pour toute demande liée au SPANC, Veolia est votre interlocuteur.
Veolia perçoit directement le coût des contrôles ainsi que les recettes de la redevance.
La délégation est signée avec Veolia pour une durée de 10 ans.

Quels sont les avantages de déléguer ce service à Veolia ?
La société dispose de moyens matériels et humains conséquents pour la réalisation efficace et réactive du service sans discontinuité. De plus, Veolia propose une étude de sol (test Porcher) permettant de fiabiliser les choix techniques pour votre installation. Cette étude est sans surcoût.
Enfin, la négociation avec VEOLIA a permis de diminuer le *coût annuel* du contrôle périodique de bon fonctionnement qui s'élève désormais à 18 € au lieu de 20 € sur une période de 8 ans (2014-2022).

Quel est le coût* des contrôles à compter du 1er janvier 2020 ?
* *révisable annuellement*

Contrôle conception des installations neuves :	184.80 € TTC
Contrôle de bonne exécution des installations neuves :	118.80 € TTC
Contrôle périodique de « bon fonctionnement » :	144.10 € TTC à savoir 18 € TTC/an pendant 8 ans
Diagnostic immobilier dans le cadre d'une vente :	192.50 € TTC

Qui contacter et comment ? Les principaux techniciens SPANC sont Yuri DURU et Nicolas HERAUDET .
Pour prendre rendez-vous, le service clients Veolia vous accueille de **8h à 18h** du lundi au vendredi au **0 969 323 529** (appel non surtaxé).


Nicolas HERAUDET



Yuri DURU